



Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 7 décembre 2016 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 30 novembre 2016 réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QU Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Pierrick Le Guirrinec, Douineau, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, Baltus, Gérard Jambou, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Vaineau, Bernard Nedellec, Cindy Le Hen, Brigitte Conan, Erwan Balanant, Brézac, Alain Kerhervé, , Soizig Cordroc'h, Marc Duhamel, Yvette Bouguen, Serge

Pouvoirs :

Marie-Madeleine Bergot a donné pouvoir à Danièle Kha
Eric Alagon a donné pouvoir à Michaël Quernez
Géraldine Chéreau a donné pouvoir à Cindy Le Hen
David Le Doussal a donné pouvoir à Pierrick Le Guirrinec
Stéphanie Mingant a donné pouvoir à Géraldine Guet
Christophe Couic a donné pouvoir à Patrick Tanguy
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Yvette Metzger à partir de 20h45

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Gérard Jambou

5. CONVENTION AVEC ENEDIS POUR LE PASSAGE D'UNE LIGNE ELECTRIQUE UNE PARCELLE COMMUNALE

Exposé :

En janvier 2009, la Congrégation des Filles de Jésus a signé une convention sous sig privées avec la société ENEDIS (anciennement ERDF) afin de permettre l'installati ligne électrique souterraine sur une parcelle qui a ensuite été vendue à la Ville de Quim

La société ENEDIS souhaite publier cette convention au service de la publicité foncière tout acquéreur, locataire ou ayant-droit du propriétaire soit averti de l'existence convention qu'il sera tenu de respecter.

A cette fin, sur la demande et aux frais de la société ENEDIS, il convient d'établir notarié portant sur cette convention.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convent la société ENEDIS concernant le passage d'une ligne électrique souterraine sur la communale cadastrée section AP n°165.

Avis favorable des commissions politique de la ville, environnement/eau et lutte contre les inond date du 25 novembre 2016

P.J. : plan

Décision : après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord l'unanimité.

Pour expédition confo
Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ.



Signature